

**CGV-090613**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

202<sup>e</sup> séance du

**CONSEIL DES GOUVERNEURS**

Le 13 juin 2009

de 8 h 30 à 12 h 20

Salle 309 Pavillon Irène-Léger

Campus de Shippagan

## **PRÉSENCES**

Georges Arsenault	Atlantique (IPE)	Roseline Paulin	Association des anciens anciennes et amis (Shippagan)
Pauline Banville-Pérusse	Nord-Ouest	Gaston Poitras	Extérieur des régions
Lise Bastarache	Extérieur du NB (Candiac)	André G. Richard	Sud-Est
Christian Campagna	Étudiant (Edmundston)	Pauline Roy	Nord-Est
Michèle L. Caron	Professeure (Moncton)		
Jeannot Castonguay, président	Nord-Ouest	<b><u>Invités et invitées</u></b>	
Léandre Cormier	Sud-Est	Paul Albert, vice-recteur	Edmundston
Conrad Ferguson	Extérieur des régions	Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications	Moncton
Jean-Guy Finn	Extérieur des régions	Neil Boucher, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M	Lynne Castonguay, secrétaire générale (SG)	U de M
Daniel Héту	Professeur (Shippagan)	Nassir El-Jabi, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Gilda Landry	Nord-Est	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Hermel Landry	Association des anciens anciennes et amis (Edmundston)	Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice	Shippagan
Pascale LePage	Étudiante (Shippagan)		
Vaughne Madden	Atlantique (NE)		

**ABSENCES MOTIVÉES :** Louis R. Comeau, Annie C. Daneault, Liette Dumas-Sluyter, Louis Léger, Yves Martin, Ivan Robichaud, Tina Robichaud et Mario Thériault

## TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE .....	4
2.	MINUTE DE RECUEILLEMENT .....	4
3.	ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES .....	4
4.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	4
5.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	4
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR. ....	4
7.	CORRESPONDANCE .....	4
8.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-090425 .....	5
9.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL .....	5
10.	RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER .....	5
11.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-090504 ET CEX-090604 .....	6
12.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX CEX) .....	6
	12.1 CEX-090504 .....	6
	12.1.1 Poste d'une ou d'un chancelier .....	6
	12.1.2 Budget 2009-2010 de l'Université de Moncton .....	6
	12.1.3 Dossier de la FÉECUM, Michel Blanchard et autres .....	6
	12.1.4 Dérogation .....	6
	12.1.5 Vice-doyen de la Faculté des sciences .....	7
	12.2 CEX-090604 .....	7
	12.2.1 Doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche et vice-rectrice adjointe à la recherche .....	7
	12.2.2 Vice-doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales .....	7
13.	SUVIS DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-090505 .....	7
	13.1 Maîtrise en administration publique (M.A.P.) .....	7
	13.2 Programme de premier cycle en psychologie .....	9
	13.3 B.A.-B. Éd. (primaire) .....	11
14.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-090324 .....	13
15.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ) .....	13
16.	NÉGOCIATIONS .....	13
	16.1 Association des employés de l'Université de Moncton (AEUM) .....	13
17.	NOMINATION DE CADRES .....	14
18.	CAMPUS RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT .....	14
19.	COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK	14
20.	RECONFIGURATION DES PROGRAMMES .....	14
21.	RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE .....	15
	21.1 Nominations au Conseil des gouverneurs .....	15
	21.2 Mandat du Comité de vérification .....	16
	21.3 Lettre des trois associations des bibliothécaires, professeures et professeurs .....	17
22.	RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE .....	18
	22.1 Budget 2009-2010 - Centre de conservation des sols et de l'eau pour l'Est du Canada .....	18
23.	RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION .....	18

24.	RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT .....	19
25.	AFFAIRES NOUVELLES .....	19
25.1	Réunion du Conseil des gouverneurs de décembre .....	19
25.2	Retraite de Paul-Émile Benoit .....	19
25.3	Félicitations au recteur et vice-chancelier .....	19
26.	PROCHAINES RÉUNIONS .....	19
27.	CLÔTURE .....	20
	DOCUMENTS .....	21
	Document A : Ordre du jour adopté .....	A(1)
	Document B : Procès-verbal CCJ-090324 .....	B(1-43)
	Document C : Points saillants de l'entente avec l'AEUM .....	C(1-2)
	Document D : Nominations au Conseil des gouverneurs .....	D(1-3)
	Document E : Modifications aux Statuts et règlements .....	E(1-7)
	Document F : Budget 2009-2010 - Centre de conservation des sols et de l'eau de l'Est du Canada .....	F(1-2)

**Nota bene :**

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

## 1. OUVERTURE

8 h 30 : le président souhaite la bienvenue aux membres et déclare la réunion ouverte. Il donne la liste des personnes excusées. Il s'agit de la 202<sup>e</sup> séance du Conseil des gouverneurs.

## 2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président demande aux membres d'avoir une pensée pour les personnes suivantes qui sont décédées récemment :

- ▶ **Charles Niles**, décédé le 26 avril 2009. Il était un employé à la retraite de l'Université de Moncton, Campus de Moncton.
- ▶ **Père Louis-Marcel Daigle**, décédé le 21 mai 2009. Lorsque l'Université de Moncton succéda à l'Université Saint-Joseph en 1963, il devint le premier vice-recteur du père Clément Cormier. Il devint secrétaire général de l'Université de Moncton de 1975 à 1979.

## 3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Le président souhaite la bienvenue à Christian Campagna, étudiant au Campus d'Edmundston.

## 4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

## 5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

## 6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

### Modifications :

- ▶ Le point 11 se lira : Réception **des procès-verbaux** CEX-090504 et **CEX-090604**
- ▶ Le point 12 se lira : Affaires découlant **des procès-verbaux (CEX)**
- ▶ Ajout du point **25.1 Réunion du Conseil des gouverneurs de décembre**

**R : 01-CGV-090613**

Léandre Cormier, appuyé par Hermel Landry, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel que modifié. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

## 7. CORRESPONDANCE

Aucune.

## 8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-090425

### Corrections

- ▶ À la page 6, deuxième paragraphe, dernière ligne, il faut lire : ... prévoit un déficit de 553 451 \$ (22,1 %) du solde reporté pour l'année 2009-2010.
- ▶ À la page 13, point 18, avant-dernière ligne, il faut lire : ...traditionnel. Par ailleurs, les étudiantes et les étudiants internationaux représentent 10 % de l'effectif étudiant.
- ▶ À la page 15, point 19, premier paragraphe, troisième ligne, il faut lire : ...a été annoncé pour, entre autres, l'embauche du personnel.

### **R : 02-CGV-090613**

Georges Arsenault, appuyé par Gaston Poitras, propose :

« *Que le procès-verbal CGV-090425 soit adopté tel que modifié.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

## 9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune.

## 10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Le recteur et vice-chancelier présente un rapport verbal qui porte sur les points suivants :

- ▶ Planification stratégique : L'Équipe de direction a amorcé son travail en avril pour la préparation des objectifs triennaux 2009-2012. Le plan stratégique sera présenté à la réunion du mois de septembre.
- ▶ Cérémonies de Collation des diplômes : Les cérémonies de Collation des diplômes ont eu lieu au mois de mai aux campus de Moncton, de Shippagan et d'Edmundston respectivement. L'Université de Moncton a conféré 1083 diplômes, soit 945 au Campus de Moncton, 61 au Campus d'Edmundston et 77 au Campus de Shippagan.  
  
Lors des cérémonies, cinq personnalités ont été honorées : Son Excellence la très honorable Michaëlle Jean, docteure d'honneur ès lettres, Andréa C. LeBlanc, docteure ès sciences, Charles LeBlanc, docteur en philosophie, Jean-Guy Rioux, docteur ès sciences sociales et monseigneur Gérard Dionne, docteur en sciences religieuses.
- ▶ Programme d'infrastructure du savoir (PIS) : Quatre projets ont été approuvés pour un montant de 24 M\$. À noter que la Atlantic Baptist University, une université privée, a reçu des fonds importants de ce programme. L'Université de Moncton a indiqué, par la voix des médias, qu'elle était d'avis que ce programme devait être réservé aux universités publiques de la province et du Canada.
- ▶ Négociations : L'Association des employés de l'Université de Moncton a voté en faveur de l'entente proposée par l'Employeur. Cette question revient au point 16 de l'ordre du jour.
- ▶ Agence universitaire de la Francophonie : Le recteur et vice-chancelier a été élu à la présidence de l'Agence universitaire de la Francophonie. Il entame un mandat de quatre ans.

### **R : 03-CGV-090613**

Gaston Poitras, appuyé par Léandre Cormier, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport verbal du recteur et vice-chancelier.* »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

**11. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-090504 ET CEX-090604****R : 04-CGV-090613**

Conrad Ferguson, appuyé par Pauline Banville-Pérusse, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive les procès-verbaux CEX-090504 et CEX-090604. »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

**12. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)****12.1 CEX-090504****12.1.1 (5.1.1) Poste d'une ou d'un chancelier**

Le recteur et vice-chancelier explique que Louis R. Comeau terminera son mandat à titre de chancelier de l'Université au mois de décembre. Monsieur Comeau a indiqué qu'il accepterait un renouvellement de mandat si tel était le souhait du Conseil des gouverneurs.

Les membres sont d'avis que monsieur Comeau exerce les fonctions de chancelier avec beaucoup de professionnalisme, de doigté et de compétence. Elles et ils souhaitent sa nomination.

**R : 05-CGV-090613**

André G. Richard, appuyé par Conrad Ferguson, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte le renouvellement du mandat de **Louis R. Comeau** à titre de chancelier de l'Université de Moncton pour une période de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2014. »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

**12.1.2 (11) Budget 2009-2010 de l'Université de Moncton**

Le recteur et vice-chancelier explique qu'une réunion aura lieu le 18 juin 2009 avec les représentantes et les représentants du gouvernement provincial au sujet du déficit de continuité. À cette rencontre, l'on prévoit examiner les options possibles pour alléger le fardeau du déficit de continuité.

**12.1.3 (13.2.3) Dossier de la FÉÉCUM, Michel Blanchard et autres**

La Cour du Banc de la Reine a levé l'injonction qui pesait à l'endroit de Michel Blanchard depuis 1970. Ce dossier est maintenant clos.

**12.1.4 Dérogation****R : 06-CGV-090613**

Pauline Banville-Pérusse, appuyée par Roseline Paulin, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs déroge à l'article 16(4) des Statuts et règlements afin de recevoir des nominations. »*

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE



### 13.1 **Maîtrise en administration publique (M.A.P.)** (suite)

**R : 10-CGV-090613** (suite)

#### **Recommandation 1**

*Que le programme de Maîtrise en administration publique soit maintenu et révisé en tenant compte des recommandations qui suivent.*

#### **Recommandation 2**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales, le Département d'administration publique et la Faculté de droit étudient la pertinence de continuer à offrir le programme de M.A.P.-LL. B. et examinent également si ce programme répond encore à des besoins et que, suite à cette analyse, s'il est décidé que ce programme n'a plus sa raison d'être, qu'ils en proposent l'abolition aux instances appropriées de l'Université.*

#### **Recommandation 3**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'administration publique étudient la pertinence de continuer à offrir les programmes de Diplôme d'études supérieures en administration publique et de Certificat de deuxième cycle en gestion publique contemporaine et examinent également si ces programmes répondent encore à des besoins et que, suite à cette analyse, s'il est décidé que ces programmes n'ont plus leur raison d'être, qu'ils en proposent l'abolition aux instances appropriées de l'Université.*

#### **Recommandation 4**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'administration publique poursuivent leurs réflexions relativement aux objectifs du programme afin de mieux les actualiser en regard des orientations et des compétences recherchées chez les futurs analystes et gestionnaires publics, ainsi que le suggère l'évaluatrice externe.*

#### **Recommandation 5**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'administration publique procèdent à la révision du programme de Maîtrise en administration publique afin de réduire le nombre de crédits attribués à la maîtrise pour passer de 60 crédits à 48 crédits incluant le stage.*

#### **Recommandation 6**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'administration publique étudient la possibilité :*

- ▶ *de déplacer le stage à la session d'hiver de la dernière année du programme;*
- ▶ *d'offrir l'option d'un mémoire.*

#### **Recommandation 7**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'administration publique procèdent à la révision du programme de Maîtrise en administration publique afin de :*

- ▶ *remplacer le stage par des activités d'intégration appropriées à leur situation, dans le cas des personnes inscrites à temps partiel;*

### 13.1 **Maîtrise en administration publique (M.A.P.) (suite)**

#### **R : 10-CGV-090613 (suite)**

- ▶ *procéder à l'élagage des cours ADPU non offerts depuis quatre ans;*
- ▶ *examiner la possibilité de créer et d'offrir des cours notamment dans des domaines tels que la gestion financière, la gestion des ressources humaines, les suivis de gestion et la mesure de rendement des programmes;*
- ▶ *éliminer la redondance constatée dans les cours ADPU;*
- ▶ *présenter un rapport des conclusions relatives à cet exercice au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au plus tard le 30 avril 2010.*

#### **Recommandation 8**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'administration publique s'assurent que les chargées et les chargés de cours embauchés pour dispenser des cours aux étudiantes et aux étudiants de programme aient les qualités pédagogiques adéquates.*

#### **Recommandation 9**

*Que le Département d'administration publique prenne les moyens nécessaires afin d'assurer des liens constants avec ses diplômées et ses diplômés ainsi qu'avec les dirigeantes et les dirigeants de la fonction publique qui reçoivent les stagiaires, les diplômées et les diplômés et pour ce faire, que le Département d'administration publique réactive de façon formelle le comité consultatif au programme de M.A.P. qui lui permettra de consulter les milieux de pratique et les partenaires sur une base permanente.*

#### **Recommandation 10**

*Que le Département d'administration publique, en collaboration avec l'Éducation permanente, examine les possibilités d'offrir le programme de M.A.P. à distance aux clientèles dispersées sur le territoire, ainsi qu'il est suggéré par l'évaluatrice externe.*

#### **Recommandation 11**

*Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'administration publique procèdent à l'étude de la mise sur pied d'un programme de Maîtrise en administration publique qui aurait un profil sur mesure et un programme connexe de reconnaissance des acquis permettant de recruter les fonctionnaires généraux francophones. »*

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

### 13.2 **Programme de premier cycle en psychologie**

Trois programmes ont été évalués par le professeur Gilles Kirouac de l'Université Laval. Les programmes évalués sont : 1) Baccalauréat ès arts (spécialisation en psychologie); 2) Baccalauréat ès arts (majeure en psychologie); 3) Mineure en psychologie. Dans l'ensemble, l'évaluateur estime que les programmes de psychologie sont pertinents et de qualité, que les ressources sont adéquates et que les professeures et les professeurs sont très engagés dans leur travail et leur recherche.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que l'École de psychologie étudie présentement la possibilité d'offrir le doctorat en psychologie (D. Psy.), d'abolir le programme de Maîtrise ès arts (psychologie) et d'abolir le Ph. D. Ces changements ne doivent pas se faire en diluant la qualité des programmes du premier cycle. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les recommandations du Comité conjoint de la planification.

## 13.2 Programme de premier cycle en psychologie (suite)

### **R : 11-CGV-090613**

Roseline Paulin, appuyée par Conrad Ferguson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les recommandations suivantes :

#### **Recommandation 1**

Que les programmes de premier cycle en psychologie (spécialisation, majeure et mineure) soient maintenus et enrichis à la lumière des recommandations qui suivent, et ce, en conformité avec le cadre institutionnel de la reconfiguration des programmes.

#### **Recommandation 2**

Que la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et l'École de psychologie s'assurent que les cours obligatoires de premier cycle à incidence clinique continuent à être assumés par des professeures et professeurs réguliers, ainsi que le suggère l'évaluateur externe.

#### **Recommandation 3**

Que la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, l'École de psychologie et l'UARD procèdent à la révision des programmes de premier cycle en psychologie en tenant compte des éléments suivants :

- ▶ accorder autant d'importance aux programmes de majeure et de mineure que l'on en accorde à la spécialisation;
- ▶ réviser l'ensemble des préalables aux cours de psychologie et s'assurer que les préalables reposent davantage sur des fondements justifiés;
- ▶ examiner la pertinence de réorganiser les cours traitant de méthodologie et de statistique;
- ▶ étudier la possibilité d'assurer une plus grande uniformité dans la présentation des plans de cours;
- ▶ assurer une plus grande uniformité dans les exigences des professeures et des professeurs qui encadrent le mémoire de fin de baccalauréat;
- ▶ prendre en considération tout autre suggestion proposée par l'évaluateur relativement à l'évaluation des apprentissages, à l'évaluation du mémoire de fin de baccalauréat et à l'ouverture disciplinaire;
- ▶ présenter un rapport des conclusions relatives à cet exercice au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au plus tard le 30 avril 2010.

#### **Recommandation 4**

Que la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et l'École de psychologie étudient les possibilités d'ouvrir un plus grand nombre de cours de psychologie à des programmes disciplinaires autres que les programmes de premier cycle en psychologie.

#### **Recommandation 5**

Que l'École de psychologie, en collaboration avec les responsables à l'UMCE et à l'UMCS et les Service de promotion et de recrutement de l'Université, maintienne ses activités de promotion et de recrutement des programmes de premier cycle en psychologie. »

### 13.3 **B.A.-B. Éd. (primaire)**

Le programme de B.A.-B. Éd. (primaire) a été évalué par monsieur Marc Boutet, professeur à l'Université de Sherbrooke. Il indique dans son rapport que le programme fonctionne bien, mais qu'il fait face à certains défis. Il estime que la philosophie de la « pédagogie actualisante » n'est pas suffisamment ancrée dans la pratique. Par ailleurs, on note une croissance dans la population étudiante entre 2004 et 2007.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que ce programme de cinq ans compte 172 crédits alors que le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick exige un minimum de 168 crédits et que le projet de la reconfiguration des programmes prévoit des programmes de cinq ans de 150 crédits.

Le Conseil des gouverneurs demande des précisions sur la procédure d'évaluation des programmes puisque l'évaluation a été menée en 2005. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise qu'il s'agit d'un processus composé de six étapes (auto-évaluation, évaluation, consultation, rapport préliminaire, consultation et rapport final) en plus de la préparation de l'avis du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et des présentations au Comité conjoint de la planification et au Sénat académique. Le Conseil des gouverneurs est d'avis qu'une évaluation du processus est de mise en raison des délais.

#### **R : 12-CGV-090613**

Pauline Banville-Pérusse, appuyée par Léandre Cormier, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte les recommandations suivantes :*

#### **Recommandation 1**

*Que le programme de B.A.-B. Éd (primaire) soit maintenu en y apportant les modifications suggérées par l'évaluateur retrouvées dans les recommandations qui suivent.*

#### **Recommandation 2**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation et l'UARD, dans le cadre du processus de révision du programme de B.A.-B. Éd (primaire), en arrivent à un projet de formation concerté qui tient compte des nombreuses recommandations de l'évaluateur externe en ce qui a trait aux éléments suivants :*

- ▶ *répondre au défi de former des professionnelles et des professionnels appelés à enseigner de la maternelle à la huitième année;*
- ▶ *diminuer le nombre total de crédits inhérents à la formation à 168, soit le minimum exigé par le MENB;*
- ▶ *répartir les crédits et la séquence des cours en se basant sur des fondements et des objectifs de formation bien circonscrits et qui font une place équilibrée aux diverses composantes de la formation;*
- ▶ *réviser les exigences d'entrée des élèves provenant du secondaire : reconsidération des conditions d'admission ou de maintien au programme, s'il y a lieu;*
- ▶ *augmenter les exigences de formation en communication orale pour les étudiantes et les étudiants inscrits en éducation primaire;*
- ▶ *répondre aux besoins de formation additionnelle dans le domaine des difficultés d'adaptation et d'apprentissage;*
- ▶ *examiner et éliminer les situations de redondance entre les divers cours du programme;*
- ▶ *étudier la possibilité de demander aux étudiantes et aux étudiants de cinquième année de vivre une démarche de recherche-action tout au long de leur stage intensif;*

**13.3 B.A. - B. Éd. (primaire) (suite)****R : 12-CGV-090613 (suite)**

- *tenir compte de tout autre élément de formation suggéré par l'évaluateur externe et jugé nécessaire aux futures professionnelles et aux futurs professionnels qui se destinent à l'enseignement au primaire et qui doivent répondre aux besoins de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick.*

**Recommandation 3**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation, en collaboration avec les facultés disciplinaires, entreprenne de créer des liens plus étroits entre la formation disciplinaire et la formation didactique, ainsi que le recommande l'évaluateur externe.*

**Recommandation 4**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation entreprenne des démarches avec les facultés disciplinaires afin de sensibiliser les unités académiques concernées aux difficultés rencontrées par les étudiantes et les étudiants inscrits au programme d'éducation au primaire relativement à la maîtrise, des contenus disciplinaires (entre autres, les domaines des sciences, des mathématiques, de français et des sciences humaines). Que les mêmes démarches soient entreprises de la part des décanats des études à l'UMCE et à l'UMCS.*

**Recommandation 5**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation et l'UARD examinent la pertinence de maintenir sa philosophie pédagogique basée sur le concept de pédagogie actualisante à la lumière des recommandations proposées par l'évaluateur externe portant sur une approche davantage basée sur la diversité des pratiques pédagogiques enseignantes et la pratique d'une pédagogie universitaire exemplaire.*

**Recommandation 6**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation et l'UARD poursuivent le travail amorcé relativement à l'élaboration et à la mise sur pied d'une politique d'évaluation des apprentissages qui sera congruente avec les approches pédagogiques valorisées à la Faculté.*

**Recommandation 7**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation poursuive ses activités de formation et de perfectionnement pédagogique offertes aux membres du corps professoral régulier ainsi qu'aux chargées et aux chargés de cours, portant sur diverses thématiques reliées à l'enseignement et à la formation des étudiantes et des étudiants, ainsi qu'il est recommandé par l'évaluateur externe.*

**Recommandation 8**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation étudie la possibilité de mettre sur pied un comité pour réfléchir aux liens spécifiques et fertiles qui pourraient être créés entre les activités de RDC ayant cours à la Faculté des sciences de l'éducation et le programme de B.A.-B. Éd. (primaire), ainsi que le recommande l'évaluateur.*

13.3 **B.A. - B. Éd. (primaire)** (suite)**R : 12-CGV-090613** (suite)**Recommandation 9**

*Que la Faculté des sciences de l'éducation mette sur pied un comité consultatif du B.A.-B. Éd. (primaire) afin d'assurer une rétroaction et des échanges constants entre la Faculté et les facultés partenaires ainsi que les intervenantes et les intervenants du milieu de pratique sur l'orientation et le contenu du programme. Ce comité pourrait être composé de membres de la Faculté des sciences de l'éducation et des facultés partenaires ainsi que des représentantes et des représentants du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, des directions de district scolaire, des directions d'école de niveau primaire et des enseignantes et enseignants du système public affectés au primaire. »*

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

Pause de 10 heures à 10 h 15.

**14. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-090324**

Voir le Document B, p. 1-43

**R : 13-CGV-090613**

Léandre Cormier, appuyé par Lise Bastarache, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CCJ-090324. »*

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

**15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)**

Aucune.

**16. NÉGOCIATIONS****16.1 Association des employés de l'Université de Moncton (AEUM)**

Voir le Document C, p. 1-2

Le recteur et vice-chancelier présente les points saillants de la nouvelle entente entre l'Université de Moncton et l'Association des employés de l'Université de Moncton (AEUM). L'entente de principe a été convenue le 28 mai 2009 et ratifiée par le syndicat le 8 juin 2009. Il s'agit d'une entente de quatre ans (1<sup>er</sup> mai 2009 au 30 avril 2013) qui prévoit une prolongation, aux mêmes termes et conditions de la convention collective actuelle d'une année, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> mai 2008 au 30 avril 2009, avec une augmentation à l'échelle salariale de 4 %, rétroactive au 1<sup>er</sup> mai 2008.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines expliquent les conditions de travail en signalant que l'Université versera un montant forfaitaire équivalent à 1 % de la masse salariale de l'AEUM. Ce montant sera versé aux membres, en parts égales, pour régler toutes les réclamations potentielles suivant la mise en vigueur du nouvel outil de classification des postes à être adopté pour rencontrer le mandat énoncé dans la résolution du Conseil des gouverneurs du 10 décembre 1994 relativement à l'équité en matière d'emploi et l'équité salariale. En répondant à une question, il précise que cette distribution est une demande de l'AEUM basée sur les souhaits de deux unités, soit les concierges et les métiers.

16.1 **Association des employés de l'Université de Moncton (AEUM) (suite)**

Au sujet des points 14 (ii) et 14 (iii), un membre demande si la direction est assujettie à l'AEUM pour remplir les conditions. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines indique que les dossiers sont en cours, que les échéanciers sont réalistes et que le nouvel outil de classification nécessite l'avis de toute la communauté universitaire.

**R : 14-CGV-090613**

Lise Bastarache, appuyée par André G. Richard, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs ratifie l'entente conclue entre l'Association des employés de l'Université de Moncton (AEUM) et l'Université de Moncton et autorise le recteur et vice-chancelier à signer l'entente collective qui en découle. »*

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

**17. NOMINATION DE CADRES**

A été traité à la rubrique 12.

**18. CAMPUS RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**

Ce point est reporté à la réunion du Conseil des gouverneurs du mois de septembre.

**19. COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Le recteur et vice-chancelier explique qu'une enveloppe de 6 M\$ a été annoncée dans le budget provincial pour certaines mesures du plan d'action sur l'éducation postsecondaire.

Au sujet de la mise sur pied d'un conseil pour la recherche et de sa composition, les discussions tendent vers une formule de coprésidence entre l'Université de Moncton et la University of New Brunswick. À noter que la formule de coprésidence par deux sous-ministres ne semble pas avoir été retenue.

Au sujet du dossier du recrutement international, un montant de 500 000 \$ a été annoncé. La province ne semble pas privilégier une répartition par université, mais plutôt prévoit embaucher un consultant et encourager des collaborations interuniversitaires.

Enfin, au Campus d'Edmundston, les négociations sont en cours pour la conclusion d'un contrat à bail entre l'Université de Moncton et la province du Nouveau-Brunswick pour la location du terrain où sera construit le nouveau collège communautaire. Par ailleurs, une étude de la circulation est en cours. Celle-ci se fait en collaboration avec la ville d'Edmundston et la province du Nouveau-Brunswick.

**20. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES**

Généralités

À l'aide de diapositives électroniques, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le projet portant sur la reconfiguration des programmes de premier cycle à l'Université de Moncton.

En 2001, suite aux travaux du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton, deux recommandations portant sur les programmes ont été adoptées, notamment celle portant sur la mise oeuvre d'un projet de reconfiguration des programmes. Les consultations et la conception du régime pédagogique a eu lieu entre 2002 et 2007. Le nouveau régime pédagogique a été adopté en mai 2007 par le Sénat académique. Depuis, les travaux sont en cours et une vingtaine de programmes (sur 134) ont été reconfigurés. Leur mise en vigueur est prévue à l'automne 2010.

## 20. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES (suite)

Le nouveau régime pédagogique propose une articulation de la formation autour de deux axes : la formation fondamentale et la formation générale. La formation fondamentale vise l'acquisition de connaissances et de compétences approfondies dans au moins une discipline ou un champ d'études, lesquelles mènent au marché du travail ou aux études supérieures. La formation générale vise l'acquisition de connaissances générales issues de divers champs de la connaissance ainsi que de compétences génériques. Le Sénat académique a identifié neuf objectifs obligatoires de la formation générale :

1. Initiation au travail intellectuel universitaire.
2. Ouverture à l'autre et/ou internationalisation.
3. Responsabilité sociale et citoyenne.
4. Intégration des dimensions multidisciplinaires et/ou interdisciplinaires.
5. Connaissance dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences.
6. Sensibilité aux arts et aux lettres.
7. Pensée logique et critique.
8. Capacité de s'exprimer en français.
9. Capacité de s'exprimer en anglais.

### Bilan du travail accompli

Une banque de cours des objectifs de formation générale a été créée et plusieurs principes d'opérationnalisation ont été adoptés par le Comité des programmes. Une vingtaine de programmes ont été reconfigurés et adoptés en 2008-2009. La plupart des programmes ciblés sont en chantier et seront adoptés en 2009-2010. Et enfin, afin de créer un *momentum* autour de ce projet, chaque faculté a nommé une championne ou un champion de la reconfiguration pour faciliter le travail.

### Défis pour l'année 2009-2010

- ▶ Évaluation et adoption d'un grand nombre de programmes.
- ▶ Mise en place des mécanismes et des structures en vue de gérer la période de transition entre l'ancien et le nouveau régime pédagogique.

Suite à la présentation, les membres du Conseil des gouverneurs notent que les neuf objectifs de la formation générale permettent aux étudiantes et aux étudiants d'élargir leur horizon. Certains membres notent l'importance d'avoir des objectifs tels que l'ouverture sur le monde et la responsabilité sociale. Il y a peut-être lieu d'évoluer aussi vers la reconnaissance des expériences de vie pour atteindre ces objectifs.

Certains membres mentionnent qu'ils comprennent mieux le défi de la Faculté des sciences de l'éducation qui doit composer avec les exigences du ministère de l'Éducation et le projet de la reconfiguration.

Les membres remercie monsieur Boucher pour cette présentation.

## 21. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

### 21.1 Nominations au Conseil des gouverneurs

Voir le Document D, p. 1-3

Jeannot Castonguay quitte la salle. Pauline Banville-Pérusse assume la présidence du Conseil des gouverneurs pour ce point.

Il y a quatre postes à pourvoir dont ceux de Jeannot Castonguay, Guilda Landry, Louis Léger et Jean-Guy Finn. Madame Guilda Landry a indiqué qu'elle ne renouvellera pas son mandat tandis que Jean-Guy Finn a terminé ses trois mandats au Conseil des gouverneurs.

21.1 **Nominations au Conseil des gouverneurs** (suite)**R : 15-CGV-090613**

Jean-Guy Finn, appuyé par Hermel Landry, propose :

« Que le mandat de **Jeannot Castonguay** soit reconduit pour une période d'un an soit de septembre 2009 à septembre 2010, à titre de représentant de la région du Nord-Ouest. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

**R : 16-CGV-090613**

Jean-Guy Finn, appuyé par André G. Richard, propose :

« Que **Louis Léger** soit nommé au Conseil des gouverneurs pour un deuxième mandat, soit de septembre 2009 à septembre 2012, à titre de représentant de la région du Sud-Est. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

Il restera à pourvoir deux postes, soit un pour la région du Nord-Est et un autre pour un membre résidant au Nouveau-Brunswick, mais à l'extérieur des régions du Nord-Ouest, du Nord-Est et du Sud-Est. Ces postes seront comblés en septembre prochain. Monsieur Finn invite les membres à lui fournir des suggestions.

21.2 **Mandat du Comité de vérification**

Voir le Document E, p. 1-7

**Corrections au document :**

- ▶ Au point 4 a), il faut lire : ... vérificatrice externe rende compte...
- ▶ Au point 5, il faut lire : ...mis en place et évalués...

Jean-Guy Finn explique que le Comité de vérification a élaboré un nouveau mandat plus étoffé qui respecte davantage les nouvelles normes comptables. Il indique que le Comité de gouvernance a pris connaissance du nouveau mandat et estime qu'il est satisfaisant.

Conrad Ferguson, président du Comité de vérification, explique les grandes lignes du nouveau mandat en soulignant que la partie portant sur la gestion des risques est nouvelle.

**R : 17-CGV-090613**

Jean-Guy Finn, appuyé par Conrad Ferguson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte le nouveau mandat du Comité de vérification (article 23 des Statuts et règlements) du Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton. »

**Amendement****P : 18-CGV-090613**

Michèle L. Caron, appuyée par Daniel Hétu, propose :

« Que, au paragraphe 4 f), l'on enlève et approuver le plan. »

La présidente de l'Association des bibliothécaires, des professeures et des professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM) explique que, selon elle, le Conseil des gouverneurs doit approuver le plan. Le recteur et vice-chancelier explique que le Comité de vérification doit d'abord approuver le plan en soulignant que l'on ne peut donner ce mandat à des vérificateurs internes. Selon le président du Comité de vérification, ce rôle appartient au Comité de vérification.

Cette proposition est retirée.



### 21.3 **Lettre des trois associations des bibliothécaires, professeures et professeurs** (suite)

Le Conseil des gouverneurs discute de cette proposition. Plusieurs estiment que l'application de la *Politique sur les conflits d'intérêts* fait en sorte que la divulgation de contrats existants ou accordés au cours de l'année en découle systématiquement.

**P : 22-CGV-090613**

Jean-Guy Finn, appuyé par Michèle L. Caron, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs procède annuellement à la divulgation de contrats existants ou accordés au cours de l'année entre les membres du Conseil des gouverneurs et l'Université de Moncton sauf là où il y aurait préjudice pour l'Université. »*

La proposition est retirée.

Concernant le réexamen de l'exclusion des représentantes et des représentants du corps professoral et des bibliothécaires de certains comités et la modification en conséquence des Statuts et règlements, le Comité de gouvernance a examiné la composition des comités relevant du Conseil des gouverneurs au sein de diverses universités canadiennes et malgré que, dans certaines universités canadiennes, des membres du corps professoral siègent au Comité exécutif et au Comité de finance, il faut noter que les mandats de ces comités sont considérablement différents de ceux retrouvés à l'Université de Moncton. De plus, le Comité de gouvernance est d'avis que l'Université de Moncton doit demeurer, dans toutes ses décisions, imputable à un Conseil des gouverneurs dont la très grande majorité de ses membres sont indépendants de l'institution.

## 22. **RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE**

Le Comité de finance s'est réuni le 2 juin 2009. Il a discuté des régimes de retraite, du Programme d'infrastructure des savoirs (PIS) et des autres projets d'infrastructure en cours. Le Comité a discuté de l'augmentation de salaire 2008-2009 du personnel non-syndiqué en précisant que celle-ci suivra celle de l'APAPUM. Enfin, le Comité a discuté des négociations en cours entre l'Employeur et l'AEUM ainsi que celles entre l'Employeur et les chargés et les chargés de cours.

### 22.1 **Budget 2009-2010 - Centre de conservation des sols et de l'eau de l'Est du Canada** Voir le Document F, p. 1-2

Par ailleurs, la présidente indique que le budget pour le Centre de conservation des sols et de l'eau de l'Est du Canada sera de 450 084 \$, soit une diminution de 58 711 \$ pour l'année 2009-2010.

**R : 23-CGV-090613**

Lise Bastarache, appuyée par Roseline Paulin, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs adopte le budget 2009-2010 du Centre de conservation des sols et de l'eau de l'Est du Canada. »*

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

## 23. **RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Le Comité de vérification s'est réuni le 5 juin 2009. Il a discuté des régimes des fonds de pension et d'une étude portant sur les contrats. L'étude sur les contrats, préparée par AON Conseil 2008, a permis d'identifier les points de similitude et de divergence pour chacun des types de contrat d'embauche. La prochaine réunion aura lieu le 2 septembre 2009.

## 24. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT

Le Comité de placement s'est réuni le 4 mai 2009 (réunion extraordinaire) et le 5 juin 2009 (réunion régulière). À la réunion extraordinaire, le Comité a décidé de terminer le mandat de SGAM AI en raison de changements importants au sein de l'équipe et d'effectuer une demande de rachat au 30 juin 2009 des unités du fonds Premium détenues par le Fonds de dotation de l'Université.

À sa réunion régulière, le Comité a discuté des suivis relatifs à la demande de rachat chez SGAM AI ainsi que des rendements des portefeuilles des fonds de dotation et des caisses de retraite. Le Comité a noté que, pour le trimestre janvier-mars, les marchés financiers semblaient plus stables qu'en 2008.

## 25. AFFAIRES NOUVELLES

### 25.1 Réunion du Conseil des gouverneurs de décembre

Il y a consensus à ce que la réunion du Conseil des gouverneurs prévue le 5 décembre soit avancée au 28 novembre 2009.

### 25.2 Retraite de Paul-Émile Benoit

Le recteur et vice-chancelier remercie chaleureusement Paul-Émile Benoit pour ses trente ans de service à l'Université de Moncton. Monsieur Benoit, directeur des communications, a rendu de nombreux services tout au long de sa carrière. Le Conseil des gouverneurs lui souhaite une excellente retraite.

#### **R : 24-CGV-090613**

André G. Richard, appuyé par le Conseil des gouverneurs, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs remercie **Paul-Émile Benoit** pour les services innombrables rendus à l'Université de Moncton. »*

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

Applaudissements.

### 25.3 Félicitations au recteur et vice-chancelier

Au nom du Conseil des gouverneurs, le président félicite chaleureusement le recteur et vice-chancelier pour son élection à titre de président de l'Agence universitaire de la francophonie. Cette nomination est un véritable fleuron pour l'Université et rayonne positivement sur l'Acadie toute entière.

#### **R : 25-CGV-090613**

André G. Richard, appuyé par le Conseil des gouverneurs, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs félicite le recteur et vice-chancelier, **Yvon Fontaine**, pour son élection à la présidence de l'Agence universitaire de la Francophonie. »*

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

Applaudissements.

## 26. PROCHAINES RÉUNIONS

Les prochaines réunions du Conseil des gouverneurs (réunion annuelle et réunion ordinaire) auront lieu à Edmundston le 19 septembre prochain.

**27. CLÔTURE**

La réunion se termine à 12 h 20.

Contresigné le

---

Jeannot Castonguay, président

---

Lynne Castonguay, secrétaire générale